

 <b>Annexe 1 : les pièces justificatives</b>	Avec réservation			Sans réservation
	Réservation	Bon de commande	Versement	Versement
<b>Pièces justificatives pour l'ensemble des Subventions Prévention</b>				
Formulaire de demande de subvention	X			X
Attestation Urssaf intitulée « Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales » devant dater de moins de 6 mois	X			X
Attestation de non assujettissement à la TVA si l'entreprise est concernée	X			X
RIB en format électronique en PDF Si la raison sociale du RIB est différente de celle de l'établissement, apposer le cachet de l'entreprise	X			X
Copie du ou des devis détaillé(s)	X			
Copie du ou des bons de commande(s)		X		X
Duplicata ou copie de la ou des facture(s) et devant comporter les éléments suivants : - nom du fournisseur et son SIRET, - nom de l'entreprise, - référence de la facture, - date de la facture, - désignation de la prestation (avec, pour chaque élément, le libellé, la quantité, le montant unitaire et le montant HT), - les montants de TVA, de remises éventuelles, le montant total et des acomptes déjà versés avec les dates de paiement (fournir les factures de paiement d'acomptes si les acomptes ne sont pas mentionnées sur la facture finale).			X	X
Copie du ou des bon(s) de livraison uniquement pour les équipements subventionnés			X	X
Extraits des relevés bancaires avec l'identité du titulaire du compte, l'IBAN et les montants de l'investissement apparents les lignes concernant les autres opérations peuvent être masquées			X	X
<b>Pièces complémentaires pour la Subvention Prévention « TMS action »</b>				
Diagnostic ergonomique daté conforme à la démarche de l'ED 860 de l'INRS et le plan d'actions daté issu de ce diagnostic, détaillant les solutions à mettre en œuvre (formation, cahier des charges des solutions techniques, mesures organisationnelles) qui incluent les investissements pouvant être subventionnés	X			X
Document type relatif à la réalisation du diagnostic et du plan d'action (annexe 2) dûment rempli et visé par le chef d'entreprise, incluant : - le nom et la fonction du salarié compétent en prévention des TMS ou les coordonnées du prestataire externe ayant réalisé le diagnostic conforme à la démarche de l'ED 860 de l'INRS et le plan d'actions. - une attestation sur l'honneur du respect des principes méthodologiques de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels relatifs à la prévention des TMS - un tableau de synthèse des investissements sollicités pour l'aide	X			X
Modèle de plan d'actions complété par le chef d'entreprise (annexe 2)	X			X



Les documents doivent être enregistrés dans des PDF séparés et transmis en une seule fois à chaque étape de la demande.

La caisse régionale se réserve le droit de demander tout autre document nécessaire à l'instruction du dossier.